



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral modificatif n° PREF-DCL-BIE-2024-22 en date du 12 juin 2024 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-21 du 11 juin 2024 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2024-21 du 11 juin 2024 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 est modifié comme suit :

Les déclarations de candidature pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 seront reçues en :

**Préfecture de la Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
Bâtiment Caffé – entrée A - rez de chaussée  
73000 CHAMBERY**

### Premier tour de scrutin

- du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin 2024 de 9 heures à 17 heures
- le samedi 15 juin 2024 et le dimanche 16 juin 2024 de 9 heures à 18 heures

Pour la prise de rendez-vous, le numéro de téléphone à joindre est le suivant : 04 79 75 51 89

### Deuxième tour de scrutin

- lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 de 14 heures à 18 heures
- mardi 2 juillet 2024 de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures

### Article 2

La déclaration de candidature est remise personnellement par le candidat ou son remplaçant.

Aucune déclaration de candidature ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidature par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

### Article 3

La secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 12 juin 2024

Le Préfet,

  
François RAVIER